



PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 NOVEMBRE 2023

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS : Valérie THEVENOT. Aline ROUSSEAUX. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Pascal VAN DORSSELAER. Nathalie KHEMDOUDI. Denis RAUX. Joëlle DE MATTEIS.

ABSENTS : Joël CORPET avec pouvoir Jean Luc MEUNIER. Christine BOUILLOT avec pouvoir Denis RAUX. Claudine CORNU. Mathieu BERNARD. Julien GAUDET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean Luc MEUNIER

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation PV dernière séance, à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATION CONTRATS LOCATIONS SALLE

Il est proposé de modifier :

Location salle n°2 : modification du contrat de location : date et lieu de naissance, location aux personnes majeures, pour les extérieurs : pas de possibilité de cumuler deux salles

Article 2

- tarif 2024 pour week-end, Oslon : été 205 € et hiver 230 €, Extérieur : été 255 € et hiver 285 €.

Article 3

- 50% appliqué en cas d'annulation sans motif valable, arrêt règlement feu d'artifice, cautions ,750 € pour d'éventuelles dégradations, 200 € pour le ménage, cautions restituées lorsque tous les frais seront réglés.

Article 10

- une amende de 150 € sera facturée pour le non-respect de l'arrêté du 22/11/2023 concernant l'interdiction des mortiers d'artifice et pétards.

Vote à l'unanimité.

Location salle polyvalente Serge Bugaud : modification du contrat de location : date et lieu de naissance.

Article 4

- 50% appliqué en cas d'annulation sans motif valable, 1 500 € pour les éventuelles dégradations de la salle, la location et la casse de la vaisselle.

Article 12

- une amende de 150 € sera facturée pour le non-respect de l'arrêté du 22/11/2023 concernant l'interdiction des mortiers d'artifice et pétards.

Vote à l'unanimité.

Contrat de location maison des associations

Article 2

- tarif 2024 pour week-end, Oslon : été 115 € et hiver 125 €, Extérieur : été 165 € et hiver 180 €, semaine Oslon, : été 65 € et hiver 70 €, Extérieur : été 85 € et hiver 95 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION CHOIX EMPRUNTEUR TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE

Trois offres de prêt à long terme à taux fixe pour un montant de 500 000 € ont été reçues

- Crédit Mutuel
 - deux propositions : 4,32% sur 15 ans et 4,36% sur 20 ans
 - prêt relais : 1 241 835 € sur 3 ans, taux fixe 4,17%
- Crédit Agricole
 - deux propositions : 4,15% sur 10 ans et 4,22% sur 15 ans
 - prêt relais : 1 424 317 € sur 2 ans , taux 3,97%
- Caisse d'Epargne
 - une proposition : 5,34% sur 15 ans
 - prêt relais : 1 241 835 € sur 2 ans , taux 5,02%

Aline ROUSSEAUX conseille de partir sur un prêt de 15 années permettant de payer moins d'intérêts.

Pascal VAN DORSSELAER et Monsieur le Maire proposent qu'un rachat dans la période de l'emprunt soit négocié.

Monsieur le Maire indique qu'il faut faire attention à ne pas pénaliser le budget de la commune et le prochain mandat en prenant sur 15 ans.

Le Crédit Agricole est retenu pour un emprunt d'une durée de 15 ans.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2024

Une demande de subvention, dans le cadre de l'Appel à projet travaux rénovation énergétique bâtiments scolaires, sera déposée auprès du Conseil Départemental pour la phase 2, subvention possible 108 000 €.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATION TABLEAU EFFECTIF

Pour permettre le recrutement d'un poste au service administratif, suite à un départ en retraite, le Conseil Municipal crée un poste catégorie B et un poste catégorie C pour fonction secrétaire de mairie. La publication du poste sera faite début décembre, ouvert aux agents par voie de mutation ou contractuel.

Vote à l'unanimité.

POINT FINANCIER, DECISION MODIFICATIVE BUDGET

Pour clôturer les opérations de fin d'année, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de la section d'investissement à la section de fonctionnement pour un montant de 50 000 € à répartir sur le chapitre 011. Unanimité.

POINT TRAVAUX ECOLE

- Suite aux réunions de chantier, le plafond de la maternelle a été revu dans sa totalité pour une somme de 2 935 € l'ancien montage ne pouvant être repris
- Le surcoût des peintures des murs non isolés sera affecté aux aléas du chantier.
- choix des peintures à l'intérieur et devis pour le sol abîmé
- fuite sur le radiateur de chauffage dans le bureau de la directrice, la société

SIX M n'a pas bouché la sortie du thermostatique qui a provoqué une fuite. Ce problème sera revu avec Madame Dumoux.

POINT AIRE NATURE ET LOISIRS

Un état des lieux des actions terminées est fait par Denis RAUX :

- terrassement chemin piétons et butte de terre terminés par l'entreprise LIOCHON pour un montant de 18 300 €
- 45 arbres commandés auprès des pépinières Doucet de Buxy pour un montant de 3 156,48€
- ajout de 4 arbres supplémentaires (2 kakis, 1 néflier et 1 arbousier)
- quelques arbres fruitiers offerts par Jean Paul Mercier habitant d'Oslon
- recherche d'un prestataire pour la taille de ces arbres
- un abri devant la maison des associations prévu, un devis de Monsieur Bachelier réalisé pour un montant de 18 000 €, 2 autres devis sont en cours

INFORMATION Orientations d'Aménagement Programmation RUE DU GALOIS

- présentation par le Maire du nouveau schéma d'orientation d'aménagement du terrain prévu pour les 11 maisons avec cheminement piétons/cycles à créer avec phasage
- une bande de terrain d'environ 1000 m² pourrait être achetée par la commune
- un objet en bois médiéval trouvé suite aux fouilles archéologique rend non constructible certaines zones

COMMISSION Zone d'Accélération Energie Renouvelables

- la loi d'accélération des énergies renouvelables mobilise les communes (33 % d'énergie verte d'ici 2030) et impose de :
- définir des zones d'accélération déjà urbanisées pour le développement ENR : parking, bâtiments et zone commerciale
- un outil d'aide à la décision appelé ATLAS des énergies renouvelables du chalonais
- alimenter les échanges, possibilité de diffuser des vidéos
- présentation de l'ATLAS édité par le Syndicat Mixte
- une réunion publique est organisée le 6/12, salle polyvalente.

INFORMATION PRIME INFLATION AGENTS TERRITORIAUX

Suite au décret 2023-1006, le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant le versement de la prime inflation, qui pourrait être versée aux agents territoriaux, selon un barème de rémunération. Unanimité pour présentation du dossier au comité technique du CDG.

RAPPORT 2022 DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND CHALON

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 19 Octobre 2023, a pris acte du rapport d'activités et de développement durable 2022 du Grand Chalon. L'article L 52-11-39 du CGCT dispose que ce rapport fasse l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune de l'EPCI. Il retrace l'accompagnement du Grand Chalon pour notre commune :

- aide technique (SATEC : rénovation énergétique du groupe scolaire, panneaux photovoltaïques bâtiments) et aménagement aire naturelle
- Fonds de relance : acquisition divers matériels 15 224 €, transformation éclairage aire nature et loisirs 4 099 €, divers matériels atelier : 11 268 €, acquisition véhicule 23 500 €, cuisinière local associatif 1 295 €.
- accueil de 26 enfants dans une structure petite enfance du Grand Chalon,
- 7 élèves ont été inscrits au conservatoire,
- instructions par leur service urbanisme de 32 autorisations d'urbanisme, 13 permis de construire,

- subvention au profit de l'Amicale Pétanque (1 281 €) et Gymnastique volontaire (524 €), pour information dans le cadre du FAAPAS et du changement des critères d'attribution les subventions seront moindres en 2023.

- installation de 50 composteurs individuels mis en place depuis 2007 et 1 site de compostage (école).

Il est précisé qu'une opération « acquisition composteur » avec formation est prévue en mars.

COMPTE RENDU ENTENTE CIMETIERES EGLISE

– Eglise :

- projet pour l'emplacement de l'issue de secours à revoir, médiation préfectorale demandé.
- budget de 40 000 € approvisionné
- prévoir le démoissage du toit
- les boiseries : budget prévu de 135 000 € pour l'année 2025

– Cimetière :

- pas de seconde tranche de pose de caméras au cimetière tant que les problèmes d'installation de la première tranche ne seront pas résolus
- une association a désherbé 2 fois dans l'année pour un montant de 6 000 €
- Reprise concessions
- travaux débutés fin septembre/début octobre pour un montant d'environ 17 000 €

QUESTIONS DIVERSES

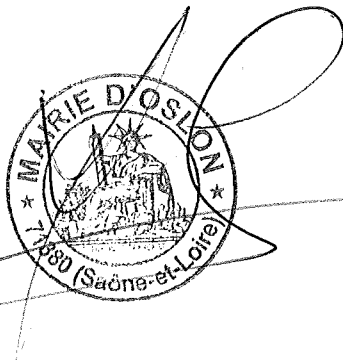
- Demande financement sorties avirons pour la classe CM1/CM2 : le CM octroie, à l'unanimité, une subvention de 400 €
- Cession à l'unanimité, d'un véhicule pour 150 € à un garagiste

Prochaine réunion le 18/12/2023 à 19 heures

Fin de la séance à 21 heures

Le maire,

Yvan NOEL.



Le secrétaire de séance,

Jean Luc MEUNIER.